

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
14 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 14 Janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 06 Janvier 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 06 Janvier 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint - Mr Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC - Véronique RÉTIF - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme Marie-Paule FOUACHE à Mme Sandrine LION
Mr Patrice VÉRITÉ à Mme le Maire, Régine CATIN
Mme Anne-Marie GERVAIS à Mme Martine BAUDOT
Mr Hans MAZILLER à Mr Philippe BOURGEOIS

Absent excusé : 0

Démissionnaire : Mr Yann BRODEL

Secrétaire de séance : Mme Fabienne RANGER

Approbation Compte rendu du 03 Décembre 2014

1 - REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Mme le Maire a déjà fait part au Conseil Municipal le 03 Décembre dernier de la démission de Mr Yann BRODEL, en date du 1^{er} Décembre 2014, pour raison personnelle.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, il convient d'appeler au conseil municipal un nouveau conseiller municipal, selon les règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral, c'est-à-dire par appel du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste à laquelle appartenait l'élu démissionnaire lors du dernier renouvellement général du conseil municipal.

Le suivant de liste étant Mr Patrick DUVIC, il vient compléter le tableau du Conseil Municipal et pourra participer aux réunions ainsi que dans les commissions où il est appelé à remplacer le démissionnaire.

Mr DUVIC Patrick a donné son accord pour siéger au sein de l'assemblée communale. Conformément à l'art. L.270 du code électoral, Madame le Maire déclare Monsieur DUVIC Patrick installé dans ses fonctions de conseiller municipal et l'invite à siéger au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

2 – ESTAMPE RICHARD LERAY

En application de la délibération prise le 03 Décembre 2014, Mr Richard LERAY présente l'estampe qu'il a réalisée sur le thème « Le Tigre en Buvait ». Mr Richard LERAY précise que depuis le lancement de la souscription l'œuvre a pris de la valeur. Toutefois le prix payé par la commune reste celui de la souscription 380€ auquel il est ajouté le prix de l'encadrement soit 170€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ACCEPTE le prix incluant l'œuvre et l'encadrement soit 550€
- AUTORISE Mme le Maire à procéder au paiement.

3 – Transformation de la SPLA en SPL de l'Anjou

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la SPLA de l'Anjou qui s'est tenue le 18 Décembre dernier concernant le projet de modification des statuts, il convient de délibérer.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524 et L.1531-1

Vu le projet de statuts modifiés de la SPLA de l'Anjou

Vu le rapport concernant le projet de transformation de la SPLA de l'Anjou en société Publique Locale «SPL de l'Anjou».

Abstention : 1 (Véronique RÉTIF) ; Contre : 2 (Antoine FONT et Carole CHEVREUX)

Pour : 16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE

- D'APPROUVER le projet de transformation de la société anonyme publique locale d'aménagement « SPLA de l'Anjou » en société anonyme publique locale « SPL de l'Anjou ».
- D'APPROUVER le projet de statuts de la SPLA de l'Anjou modifiés, tel que joint en annexe, et de donner tous pouvoirs, au représentant de la Commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE à l'Assemblée générale de la SPLA de l'Anjou, pour porter un vote favorable à la transformation de la SPLA en SPL et à l'adoption des nouveaux statuts de la SPL de l'Anjou.

POUR INFORMATION

Vente des parcelles ZAC du Clos des Perdrielles : Mme le Maire informe les conseillers municipaux que Mr ROGER refuse l'achat de ses terrains, par la commune, au prix de 3,5 € le M², et maintient le prix figurant sur la DIA soit la somme de 20 € le m².

En l'absence d'accord amiable, il est nécessaire de faire fixer le prix par voie judiciaire ; étant précisé qu'il y a un délai de 15 jours, à compter de la réception de la réponse, pour saisir le juge de l'expropriation et notifier notre mémoire d'expropriation. La saisine du Juge de l'expropriation et du commissaire du gouvernement, et la notification des mémoires à Me Véronique ZENNER, Monsieur ROGER Sylvain et la SARL VIVRASAUMUR ont été adressées le 29 Décembre 2014.

4 – GESTION DE LA BUTTE DE MESTRÉ

Dans le cadre de la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) accompagné par le conseil général, et compte tenu des espèces répertoriées à préserver, le Parc Naturel Régional propose une mission d'assistance pour mettre en place un plan de gestion de la butte de Mestré. L'étude sera entièrement financée par le PNR sur l'année 2016, les acquisitions et mise en œuvre des actions liées au futur plan de gestion seront sous maîtrise d'ouvrage de la commune avec une recherche de co-financement (FEADER, CG49, SAUMUR AGGLO, etc ...).

Dans les années à venir les taillis vont s'étoffer, étouffer la biodiversité et détruire cet endroit remarquable. Suite à l'étude, les travaux qui resteraient en charge de la commune représenteraient environ 2 640 €. Concernant les parcelles non communales sur ce site, il peut-être envisagé un échange de parcelle ou un achat.

Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 19

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

- ▶ **ACCEPTE** la proposition du PNR concernant une mission d'assistance pour mettre en place un plan de gestion de la butte de Mestré en 2016 ;

5 – ORDURES MENAGERES

Le Maire de la commune de Fontevraud l'Abbaye

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211.1, L 2212.1 et 2212.2
- Vu le Code Pénal, et notamment son article R. 610-5
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2010 portant Règlement Sanitaire Départemental
- Vu l'arrêté N°2012/31 AP modifiant l'arrêté N°2004/28 DE du 22 octobre 2004 de SAUMUR agglo, collectivité territoriale compétente en matière de collecte des déchets
- Considérant qu'il a été constaté de plus en plus que les récipients affectés aux ordures ménagères demeurent placés en permanence sur les trottoirs ou sur la voie publique devant les immeubles desservis,
- Considérant qu'il est fait une utilisation insatisfaisante des conteneurs mis à disposition des usagers,
- Considérant que cette situation est de nature à troubler l'ordre, la sûreté et la salubrité publique,
- Considérant que la commune attirant de nombreux visiteurs, ces pratiques altèrent l'image laissée,
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer les conditions d'utilisation des conteneurs mis à disposition des usagers,
- **COMPTE TENU** de ces nécessités,

- Vu l'arrêté municipal n° 45/2014 du 10 Juillet 2014, en application de son article 8 ;

Abstention : 0 ; Contre : 0 ; Pour : 19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ▶ **AUTORISE** la verbalisation des contrevenants par le Maire et les Adjointes (Officiers de Police Judiciaire) ;

- DÉCIDE de fixer le montant de l'amende à 38 € par infraction qui sera prélevée directement par le trésor public.

6 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DE COMMUNES DE LA COTE

Par délibération en date du 04 Décembre 2014, le comité syndical du Syndicat de Communes de la Cote s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts du Syndicat.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-5 du code général des collectivités territoriales, il appartient aux Conseils Municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires, ainsi que sur le choix des compétences auxquelles elles voudront adhérer.

Les statuts modifiés sont adoptés à la majorité qualifiée, soit par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population totale du Syndicat, soit par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale du Syndicat. Ces modifications ont été demandées par la Préfecture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- AUTORISE la modification des statuts du Syndicat de communes de la Côte.

Temps d'Activité Périscolaire – Transport des enfants le Mercredi après les cours :

Modification des conditions de transport des enfants le Mercredi après les cours. La Société TAXI HANDI de la cote met un de ses véhicules à la disposition de Mr Patrick DUVIC, titulaire du permis transport en commun. Mr DUVIC se chargera des transports le Mercredi midi sous la responsabilité de la société TAXI HANDI.

Les termes de la convention passée avec la Société restent inchangés.

8 – VENTE TABLETTE

Au mois d'Août 2013, il a été décidé d'acheter une tablette tactile pour prendre des notes lors des différentes réunions. Toutefois, celle-ci ne sert pas.

Madame le Maire se propose d'acheter à la commune cette tablette tactile à son prix coûtant soit 244 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- ACCEPTE la proposition de Mme le Maire concernant l'achat de la tablette tactile à prix coûtant soit 244 € HT.

9 – POINT SUR LES TRAVAUX

Concernant la reprise des concessions au cimetière de FONTEVRAUD L'ABBAYE, Mr BOURGEOIS a contacté deux entreprises spécialisées pour établir un devis.

Ces entreprises proposent de faire un audit (gratuit) du cimetière. Les concessions peuvent être relevées en une fois ou par zones.

Travaux rue Robert d'Arbrisel : Le planning est respecté, début de la pose des pavés mi-Janvier par l'entreprise HARDOUIN et non par Pavés de Rue comme sur les tranches précédentes du marché.

Avenue Rochechouart : Au droit du n° 67, les racines de bambou soulèvent le trottoir fraîchement refait, le maître d'œuvre tiendra la commune informée des suites à donner.

Station d'épuration (STEP) : Les travaux avancent conformément au planning, début des tests au mois de Mars.

Tracteur : Devant la multitude de pannes, le tracteur communal sera conduit chez l'entreprise LETAIN pour l'établissement d'un devis complet sur les diverses réparations à effectuer. L'achat d'un tracteur neuf coûte environ 41 000 €.

SAUMUR AGGLO : Suite au reboisement des rives du Thouet, il reste des plants d'arbres de diverses essences. Ceux-ci sont proposés aux communes de l'agglomération. Mr BOURGEOIS a réservé quelques plants.

10 – QUESTIONS DIVERSES

PNR : Mr Loïc BIDAULT a demandé la mise à disposition du Foyer Yves Duteil le 04 Février 2015 matin. Le PNR souhaite ainsi accueillir et remercier les partenaires ayant permis au PNR LAT d'obtenir le prix européen du tourisme durable lors du forum des acteurs du tourisme pour la charte Européenne du Tourisme Durable. Le conseil municipal y est convié.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire organise sur le site des Olympiades pour la première fois à Angers la « **Nuit de l'orientation** » le **vendredi 11 avril 2014**. Les familles et les jeunes vont pouvoir rencontrer des professionnels notamment des élus CCI qui leur parleront de leur métier.

La Nuit de l'Orientation, événement festif dédié aux jeunes qui veulent s'orienter sans stress, se déroulera pour la première fois en Maine-et-Loire **vendredi 11 avril 2014 de 17 h à 22 h au Parc des Expositions d'Angers dans le cadre du Salon Régional des Métiers** (Olympiades des Métiers).

Dans un environnement festif, la CCI et ses partenaires proposeront un accès libre et gratuit à différents services :

- Des tests de découverte de sa personnalité et des métiers
- Des speed-dating des métiers avec des entreprises,
- Des rencontres avec des professionnels de l'orientation,
- Des ateliers thématiques.

MAM : Une demande a été reçue concernant la mise à disposition d'un local de 130 m² pour accueillir une Maison des Assistantes Maternelles. Aucun local de ce genre n'est disponible sur la commune.

ABBAYE ROYALE : Une visite des souterrains a été effectuée par les agents communaux qui nous ont alertés sur leur mauvais entretien. Un rendez-vous est pris avec SAUMUR AGGLO pour dresser un état des lieux afin de parer à d'éventuelles crues. Il faudra voir s'il y a possibilité de modifier le bas de l'escalier en colimaçon qui pourrait obstruer

l'écoulement des eaux ainsi que vérifier les autres accès des souterrains qui nécessitent un sérieux nettoyage. Le compte rendu sera communiqué à l'Abbaye.

PROPRIÉTÉ SAADA : Après étude du dossier de Mr SAADA, le chemin rural d'exploitation, cadastré donc communal, s'arrête en limite de sa propriété. Le bornage effectué par le géomètre correspond bien à la réalité. Le chemin rural qui se prolonge jusqu'au chemin du Bois Minet est un chemin d'exploitation non cadastré.

Après-midi récréative des aînés de la commune : Elle aura lieu le 08 Mars 2015 au Foyer Yves Duteil à 15h30. Mmes Louise TRICHET, Brigitte DURAND, Régine CATIN, Martine BAUDOT et Ms Patrick DUVIC, François JOST seront présents pour aider à faire le service des anciens.

Mutualisation avec SAUMUR AGGLO : SAUMUR AGGLO propose une mutualisation pour l'achat de matériel de bureau et d'informatique. Mme Fabienne RANGER informe le conseil municipal qu'il y a lieu de changer l'ordinateur portable et l'appareil photo, et de les ajouter au marché de SAUMUR AGGLO si le budget le permet cette année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

- AUTORISE l'ajout de l'ordinateur portable et de l'appareil photo sur le marché de SAUMUR AGGLO.

Dates à retenir :

- 15 Janvier 2015 : Commission bâtiments 20h30 en Mairie
- 19 Janvier 2015 : Commission fleurissement 20h30 en Mairie
- 22 Janvier 2015 : Commission finances 20h30 en Mairie
- 28 Janvier 2015 : Réunion publique « participation citoyenne », 20h30 FYD.
- 04 Février 2015 : Commission cadre de vie 20h30 en Mairie, conseil complet.
- 18 Février 2015 : Conseil municipal 20h30 en Mairie
- 25 Février 2015 : Réunion publique « cavités » avec SAUMUR AGGLO 19h00 FYD
- 04 Mars 2015 : Réunion conseil municipaux des 6 communes, 20h30 FYD
- 08 Mars 2015 : Après-midi récréative des aînés de la commune, 15h00 FYD
- 22 Mars 2015 : Élections départementales
- 25 Mars 2015 : Vote du budget 2015 du CCAS, 20h00 en mairie
- 25 Mars 2015 : Vote du budget 2015 en présence du Comptable public, 20h30 en mairie
- 29 Mars 2015 : Élections départementales